



## Assurance-désaccord prise en charge

Par **sabsab76**, le **23/08/2015** à **18:58**

Bonjour,

Voici mon problème:

Fin juillet, je me suis fait voler les 4 roues de mon véhicule (xxxxxx). Mon assurance a fait venir son garage "partenaire" pour rapatrier le véhicule le temps de l'expertise.

J'ai récupéré mon véhicule trois semaines plus tard, car l'expert n'est pas venu à la date prévue et a rendu son compte rendu une semaine plus tard (ce qui nous amène à deux semaines de découler et le temps de passer les commandes on rajoute une semaine).

Il a mis dans son rapport:

-> Règlement du transport du lieu du vol au garage =[s]> j'ai obtenu la prise en charge par l'assurance[/s]

-> Règlement de 50% de vétusté des pneus arrière [s]=> je dois toujours payer les 50%[/s]

-> Règlement de 15% de vétusté des pneus avant [s]=> j'ai obtenu 10% à régler[/s]

-> Jantes Citroën [s]=> prise en charge par l'assurance[/s] (il a fallu tout de même retrouver une photo pour justifier que ce n'était pas des accessoires mais les jantes d'origine de la voiture sans cela ils remettaient des jantes premier prix de Citroën )

-> bas de caisse [s]=> prise en charge par l'assurance[/s] (à noter: les bas de caisse ont été abîmés par des parpaings, et le garage a eu l'ordre de redresser et de repeindre mais pas de les changer ou de repeindre la totalité du bas de caisse)

Je suis chez xxxxxx et la voiture était assurée tout risque (assurance confort chez eux). Je suis cliente xxxxxx depuis 4 ans et n'ai eu aucun litige et accident jusque là. (c'est la deuxième voiture que j'assure chez eux.).

Ma question est:

Est-ce normal de devoir payer la vétusté de ses pneus, si en plus celui-ci n'est pas indiqué dans notre contrat d'assurance (cela me revient à 527EUR, franchise comprise)?

A quoi nous sert la franchise si celle-ci ne nous couvre pas la totalité de leur engagement dans leur contrat (il est bien indiqué qu'ils remboursent les pneus et les jantes mais il n'est pas mentionné qu'ils ne prennent pas en charge la vétusté)?

Ils considèrent que nos pneus ne sont plus neufs (en même temps lorsque l'on change nos pneus ils seront forcément "user" dès la sortie du garage.)

Ai-je un recours pour éviter d'avoir à payer la vétusté des pneus?

Existe-il un texte de loi qui dirait que j'ai une possibilité d'obtenir gain de cause?

Que feriez-vous à ma place? Faut-il que je paye où puis-je obtenir la prise en charge de la totalité et n'avoir qu'à payer la franchise?

Trouvez-vous cela normal d'avoir à payer plus que la franchise (si je n'avais pas obtenu de négociation déjà)?

Merci pour vos réponses qui je l'espère pourront m'aider.